

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 8 AOÛT 2017

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 août 2017 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque, conseiller, est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Approbation des procès-verbaux du 4 et du 25 juillet 2017
 3. Approbation des comptes et transferts
 4. Rapport des dépenses autorisées
 5. Correspondance
 6. Administration
 - 6.1 Mandat - ingénieur – Eau potable / Secteur Guay**
 - 6.2 Mandat-architecte – Rénovations intérieures et installation d'ascenseur**
 - 6.3 Mandat – ingénieur – Plan d'intervention égouts municipaux**
 - 6.4 Avis de motion – Règlement 2017-14 – Règlement d'emprunt – Feux de circulation à l'entrée de l'avenue des Érables**
 - 6.5 Congrès de la FQM – Inscription**
 - 6.6 Fête municipale 18-08-2017**
 - 6.7 Appel d'offres 2017-07 – Toiture Hôtel de Ville**
 7. Urbanisme
 - 7.1 Adoption du règlement 2017-08 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
 - 7.2 Adoption du règlement 2017-09 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
 - 7.3 Adoption du règlement 2017-11 modifiant le règlement de zonage 06-101 – Second projet**
 - 7.4 Demande de dérogation mineure 2017-0001**
 - 7.5 Demande de dérogation mineure 2017-0003**
 8. Voirie
 9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Adoption Règlement d'emprunt numéro 2017-12 Eau potable – Hôtel de Ville**
 10. Sécurité publique
 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Réparation des jeux (Parcs Gilles-Daigneault et Lacroix)**
 12. Environnement
 13. Varia
 - 13.1 Disposition de matériaux**
 - 13.2 Don – Fondation BMP**
 - 13.3 Rémunération-personnel électoral-2017- Modification**
 14. Période de questions
 15. Levée de l'assemblée
-

2017-224
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2017-225
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DU 4 ET DU 25 JUILLET 2017

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2017.

2017-226
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 186 688.68\$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-227
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2017-228
CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2017-229
ADMINISTRATION
MANDAT D'INGÉNIEUR – EAU POTABLE – SECTEUR GUAY

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour retenir les différents services professionnels nécessaires pour actualiser les analyses sur le réseau de distribution d'eau potable ainsi que sur le puits commun du secteur Guay le cas échéant pour un montant forfaitaire maximal de 24 999 \$ taxes incluses ;
 - de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le surplus accumulé de la municipalité ou toute subvention applicable.
-

2017-230
ADMINISTRATION
MANDAT – ARCHITECTE
RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET INSTALLATION D’ASCENSEUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition datée du 19 juillet 2017 de la firme Chantal Brodeur Architecte pour la réalisation de plans et devis des travaux et de l’installation d’un ascenseur à l’Hôtel de Ville et des aménagements nécessaires à cette installation au montant forfaitaire de 11 550 \$ plus taxes ainsi que des frais d’ingénierie électrique, mécanique et de structure au montant de 9 500 \$ plus taxes, le tout sous la supervision de Madame Chantal Brodeur, architecte incluant les honoraires y afférant (5%);
- de financer ces dépenses encourues à même le fond général tel qu’adopté au budget 2017;
- d’autoriser le directeur général à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2017-231
ADMINISTRATION
MANDAT – INGÉNIEUR
PLAN D’INTERVENTION – RÉSEAUX D’ÉGOUTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d’accepter la proposition datée du 3 août 2017 de la firme Tetra Tech, pour la réalisation d’un plan d’intervention des réseaux d’égouts de la Municipalité de Brigham au montant forfaitaire de 9 750 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses encourues à même le fonds général tel qu’adopté au budget 2017;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham.

2017-232
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-14
RÈGLEMENT D’EMPRUNT – FEU DE CIRCULATION POUR
L’ENTRÉE DE L’AVENUE DES ÉRABLES

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, à l’effet qu’à l’occasion d’une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption un règlement autorisant des travaux pour l’installation de feu de circulation pour l’entrée de l’avenue des Érables et au décret d’un emprunt pour financer cette dépense dont une partie sera à la charge du ou des propriétaire(s) contiguë(s).

2017-233
ADMINISTRATION
CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire, Normand Delisle, la conseillère Danielle Cardin Pollender ainsi que le conseiller Marc Labreque à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 28 septembre au 30 septembre 2017 à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

2017-234
ADMINISTRATION
FÊTE MUNICIPALE DU 18 AOÛT 2017

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de célébrer la fête municipale le vendredi 18 août 2017, en collaboration avec le Comité des Loisirs de Brigham inc. qui soulignera la fin de la saison du soccer et remettra les médailles à tous les jeunes joueurs;
- d'inviter tous les citoyens de la Municipalité de Brigham à participer cette fête;
- de financer ces dépenses encourues à même le fonds général tel qu'adopté au budget 2017.

2017-235
ADMINISTRATION
APPEL D'OFFRES 2017-07
RÉFECTION DE LA TOITURE – HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2017-07 – Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE le prix soumis avait un écart important avec les estimations budgétaires;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de ne pas donner suite au processus d'appel d'offres 2017-07 et autorise le directeur général à procéder à un nouveau processus d'appel d'offres sur invitation.

2017-236
URBANISME
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-08
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101
SECOND PROJET

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 2 mai 2017;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-08 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-237
URBANISME
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101
SECOND PROJET

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 2 mai 2017;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-09 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-238
URBANISME
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 06-101
SECOND PROJET

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2017;

ATTENDU la tenue d'une séance de consultation publique tenue le 20 juillet 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardien Pollender et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement numéro 2017-11 modifiant le règlement sur le zonage numéro 06-101.

Des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-239
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0001

Nature et effets de la demande DM 2017-0001 :

Régulariser l'emplacement du garage isolé en cour avant au 281 chemin Gaudreau à Brigham (matricule 5511-88-6553) alors que l'article 70 du Règlement de zonage ne permet pas la construction de garage isolé en cour avant. La demande vise aussi à permettre la construction d'un abri auto annexé à l'avant de ce même garage alors que l'article 72 du Règlement de zonage interdit les abris autos dans les marges de recul prescrites pour le bâtiment principal.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 594 du cadastre du Québec (matricule : 5511-88-6553), sur le même site que le 281, chemin Gaudreau à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2017-239
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0001

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-0001 au bénéfice du lot 3 521 594 du cadastre du Québec (matricule 5511-88-6553) et de régulariser la situation garage isolé en cour avant au 281 chemin Gaudreau à Brigham (matricule 5511-88-6553) alors que l'article 70 du Règlement de zonage ne permet pas la construction de garage isolé en cour avant. La demande vise aussi à permettre la construction d'un abri auto annexé à l'avant de ce même garage alors que l'article 72 du Règlement de zonage interdit les abris autos dans les marges de recul prescrites pour le bâtiment principal.

2017-240
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0003

Nature et effets de la demande DM 2017-0003 :

Régulariser la situation de la maison au 152 chemin Gordon située entre 9,33 et 9,51 m de la ligne de terrain avant alors que l'article 64 du règlement de zonage 06-101 interdit les constructions en marge avant et que la grille des usages et normes prescrit une marge avant de 10 m pour la zone A-02. Permettre un agrandissement de 8' X 17' dans cette même marge avant.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 4 399 094 du cadastre du Québec (matricule 5413-20-3609), sur le même site que le 152, chemin Gordon à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2017-240
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0003

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-0003 au bénéfice du lot 4 399 094 du cadastre du Québec (matricule 5413-20-3609) et de régulariser la situation de la maison au 152 chemin Gordon située entre 9,33 et 9,51 m de la ligne de terrain avant alors que l'article 64 du règlement de zonage 06-101 interdit les constructions en marge avant et que la grille des usages et normes prescrit une marge avant de 10 m pour la zone A-02. Permettre un agrandissement de 8' X 17' dans cette même marge avant.

2017-241
VOIRIE

Aucun dossier.

2017-242
ADMINISTRATION
ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-12
EAU POTABLE - HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville et les bâtiments ou constructions actuels et à venir dans son périmètre sont d'usage public;

ATTENDU QUE le centre communautaire Gilles-Giroux est également un lieu de rassemblement en cas de mesure d'urgence;

ATTENDU la responsabilité de la municipalité de fournir de l'eau potable aux utilisateurs de ces lieux;

ATTENDU QUE les travaux décrétés par ce règlement assurent un service public d'approvisionnement en eau potable de qualité;

ATTENDU QUE la sécurité et la santé du public sont ainsi protégées;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil du 27 juin 2017 et qu'un projet de règlement a été adopté le 25 juillet 2017;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-12 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 394 511.42 \$ et d'un emprunt du même montant pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du pavillon Gilles-Giroux, des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage public pouvant être construit dans le périmètre et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Le maire appelle le vote.

Ont voté en faveur: Danielle Cardin Pollender, Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine.

A voté contre: Gisèle Thériault

En faveur: 4

Contre : 1

Adopté sur division.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 394 511.42 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'HÔTEL DE VILLE, DU PAVILLON GILLES-GIROUX, DES JEUX D'EAU ET TOUT AUTRE BÂTIMENT D'USAGE PUBLIC POUVANT ÊTRE CONSTRUIT DANS LE PÉRIMÈTRE

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux municipaux pour assurer l'approvisionnement en eau potable de l'Hôtel de Ville, du Pavillon Gilles-Giroux (Centre communautaire), des jeux d'eau et tout autre bâtiment d'usage publique dans le périmètre notamment les travaux d'approvisionnement d'eau brute, la mise en place d'un système de traitement d'eau potable ainsi que des travaux électriques le tout selon les plans et devis préparés par Michel Parnia, ingénieur, en date du 23 juin 2017 et l'estimation préparée par ce dernier, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 394 511.42 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 394 511.42 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, y compris de toute exploitation agricole, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Normand Delisle
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-243 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2017-244 LOISIRS ET CULTURE RÉPARATION DES JEUX PARCS GILLES-DAIGNEAULT ET LACROIX

ATTENDU QUE le câble du filet-araignée situé au Parc Lacroix est endommagé et que les coûts pour la quincaillerie et l'assemblage en usine ne sont pas couverts par la garantie;

ATTENDU QUE le câble du pont filet situé au Parc Claude-Daigneault est endommagé et demande une mise aux normes;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission de la firme Jambette au montant de 2 803.08\$ (plus taxes) pour la réparation de ces deux câbles et la mise aux normes du pont filet;
- d'autoriser le directeur général à affecter cette dépense au fonds de parc.

2017-245
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2017-246
VARIA
DON – FONDATION BMP

Le conseiller Daniel Meunier déclare son intérêt et se retire.

Suite au décès de Monsieur Paul-Eugène Lacasse, beau-père de notre conseiller Daniel Meunier, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à la Fondation BMP en sa mémoire.

2017-247
VARIA
DISPOSITION DE MATÉRIAUX

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à procéder à la disposition de divers produits et matériaux désuets tel que recommandé à la liste ci-annexée soumise par Madame Gabrièle Laliberté-Auger, inspectrice municipale.

2017-248
RÉMUNÉRATION - PERSONNEL ÉLECTORAL-2017-
MODIFICATION

ATTENDU la mise en vigueur prochaine du Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU les traitements horaires minimaux prévus audit projet de règlement;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de modifier la résolution 2017-200 adoptée le 4 juillet 2017 pour ajouter à ladite résolution une rémunération particulière pour le Scrutateur et le Préposé à l'information et au maintien de l'ordre au montant de 14.10 \$ / heure.

2017-249
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2017-250
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h55.

Normand Delisle
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorière